

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES 2 VALLÉES (ESSONNE)

Plan de zonage assainissement des 8 communes suivantes de la CC2V (91)
**COURANCES, DANNEMOIS, MILLY-LA-FORET, MOIGNY-SUR-ECOLE, MONDEVILLE, ONCY-SUR-ECOLE,
SOISY-SUR-ECOLE ET VIDELLES.**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par la délibération n° 36-2023 de Monsieur le Président de la Communauté de Communes des 2 Vallées, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours est prescrite **du lundi 11/09/2023 à 9h au vendredi 13/10/2023 à 12h inclus**, sur les communes de Courances, Dannemois, Milly-la-Forêt, Moigny-sur-Ecole, Mondeville, Oncy-sur-Ecole, Soisy-sur-Ecole et Videlles (91).

Le commissaire enquêteur est Monsieur Jean-Claude BOHL, Ingénieur d'essai à l'ONERA à la retraite.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante :
<https://enquete-publique.numeriquecc2v91.fr/plan-de-zonage-assainissement-de-8-communes-de-la-cc2v-91/>

Les observations et propositions peuvent également être transmises à l'adresse électronique suivante : **zonage-eau@numeriquecc2v91.fr**

Le dossier d'enquête publique est également consultable :

- Sur support papier dans les mairies de Courances, Dannemois, Milly-la-Forêt, Moigny-sur-Ecole, Mondeville, Oncy-sur-Ecole, Soisy-sur-Ecole et Videlles, et au siège de la CC2V (23 Rue de la Chapelle Saint Blaise – 91490 Milly-la-Forêt). Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé dans les mairies précitées aux dates et heures d'ouverture.

- Sur un poste informatique, situé au siège de la CC2V (23 Rue de la Chapelle Saint Blaise – 91490 Milly-la-Forêt) aux heures d'ouverture des services.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une Evaluation Environnementale relative au projet ainsi que l'avis de MRAd (Mission régionale d'Autorité environnementale).

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent être également adressées par voie postale l'adresse suivante :

Communauté de Communes des 2 Vallées

23 rue de la Chapelle Saint-Blaise
91490 Milly-la-Forêt

Siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition à la CC2V.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les personnes qui le souhaitent, au mairies lors des permanences suivantes :

- **Mairie de Dannemois**, 1 rue de la Messe 91490 DANNEMOIS Le **12 septembre 2023** de 9h30 à 11h45.
- **Mairie de Milly-la-Forêt**, Place de la République 91490 MILLY-LA-FORÊT Le **19 septembre 2023** de 14h00 à 17h30.
- **Mairie de Moigny-sur-Ecole**, 59 Grande Rue 91490 MOIGNY-SUR-ECOLE Le **28 septembre 2023** de 14h30 à 17h30.
- **Mairie de Soisy-sur-Ecole**, Place de la Mairie 91840 SOISY-SUR-ECOLE Le **3 octobre 2023** de 15h30 à 17h30.
- **Antenne CC2V (91)**, 23 rue de la Chapelle Saint-Blaise, 91490 MILLY-LA-FORÊT Le **12 octobre 2023** de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public dans les toutes mairies concernées et sur le site internet de la CC2V (91) siège de l'enquête à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à Madame TOUGNON Dione-Christelle, Responsable du Service Eau et Assainissement de la CC2V (91), au siège de la CC2V (91), 23 Rue de la Chapelle Saint Blaise – 91490 Milly-la-Forêt
– Tel : 01 82 93 00 19 ; courriel : **eau@cc2v91.fr**

Au terme de la procédure, le dossier d'élaboration du plan de zonage d'assainissement de 8 communes de la Communauté de Communes des 2 Vallées sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.

Au terme de la procédure, le dossier d'élaboration du plan de zonage intercommunal d'assainissement des eaux usées de la Communauté de Communes des 2 Vallées sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.